



AUDEVAL

Mission Régionale d'Autorité Environnementale  
DREAL  
Cité administrative Bât.G  
1 rue de la cité administrative  
CS 80002  
31 074 TOULOUSE cedex 9

Carcassonne, le 12/04/2018

Objet : Unité de Valorisation Matières d'Alzonne  
Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale  
Réf.: Information sur l'avis de l'autorité environnementale  
du 27/03/2018 (n° de saisine 2018-005945)

Madame, Monsieur,

En date du 26 janvier 2018, l'Autorité Environnementale a été saisie, au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement, pour avis sur notre projet d'exploitation d'une unité de valorisation des matières citée en objet.

En date du 27 mars 2018, vous avez indiqué ne pas émettre d'avis à la suite de cette saisine, cette décision s'interprétant comme l'émission d'un avis implicite traduisant l'absence de commentaire à l'égard de notre projet.

Conformément au V de l'article L.122-1, nous prenons acte de cette absence d'avis et précisons que nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Stéphane TRUNTZER  
Directeur Général Délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Stéphane Truntzer", written over a faint, light-colored signature line.